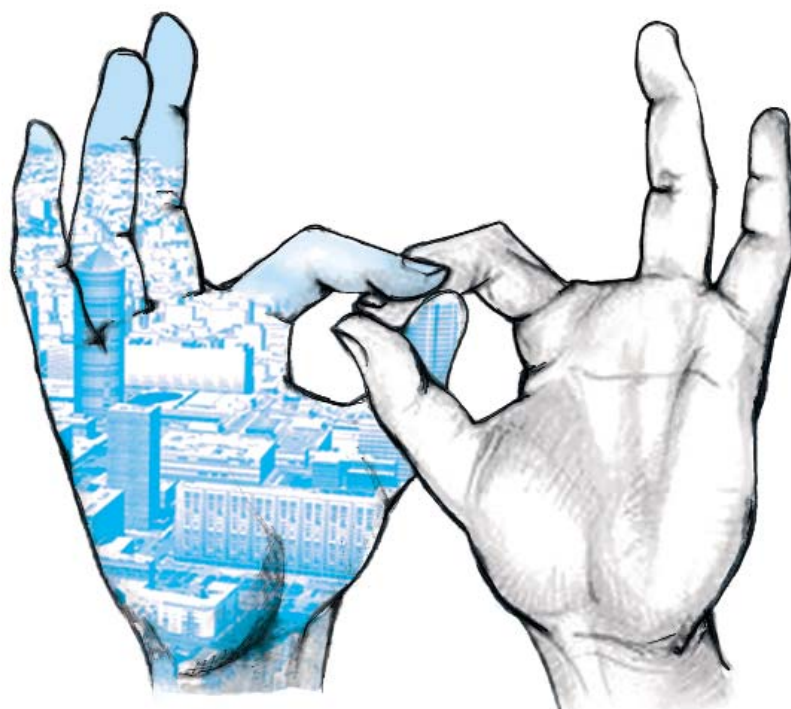


ACTES DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT

vendredi 9 décembre 2011

VILLE et HANDICAP[S]



GRANDLYON *Prospective*
communauté urbaine

ACTES DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT VILLE et HANDICAP[S]

sommaire

- p.4 **PROGRAMME** : Journée de prospective au Grand Lyon
- p.6 **INTRODUCTION** : le Grand Lyon et le handicap
- p.8 **1] PRENDRE CONSCIENCE DES REPRÉSENTATIONS DU HANDICAP**
- Retours sur les représentations du handicap à travers l'histoire
 - Voir d'abord la personne et ses capacités plutôt que la déficience
- p.12 **2] ACCESSIBILITÉ : L'ACCÈS DE TOUS À TOUT ?**
- L'accès de tous à tout : pas si simple !
 - Une ville offrant une large palette de services et décloisonnant le monde du handicap ?
 - Adapter la ville, poursuivre le combat pour l'autonomie... mais qu'en est-il du lien social ?
- p.17 **3] EMPLOI : COMMENT PROGRESSER ?**
- Une politique de l'emploi cohérente et globale
 - Lever le tabou du handicap en milieu professionnel
- p.19 **4] DES PISTES POUR UNE RÉELLE INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES**
- Prendre en compte tous les usages et le plus en amont possible
 - S'appuyer sur l'ensemble des parties prenantes pour agir de façon transversale
 - Expérimenter en conditions réelles et en tirer des enseignements
- p.24 **5] EN CONCLUSION : DIALOGUE, ADAPTABILITÉ ET RESPONSABILITÉ**
- p.25 **6] RESSOURCES DISPONIBLES SUR WWW.MILLENAIRE3.COM**

Ville et Handicap(s)

Vendredi 9 décembre 2011
Grand Lyon - Salon Louis Pradel
20 rue du lac - 69003 LYON

- 8h30 **Accueil café**
- 9h00 **Ouverture**
Gérard Claisse, Vice-président du Grand Lyon en charge de la participation citoyenne
- 9h15 **Présentation de la journée**
Denis Bernardet, animateur du débat
- 9h25 **Workshop, Multiplicité - Sonja Dicquemare et Patricia Welinski**, professeures à l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon
- 9h35 **Interlude *Multiplicité* n°1**
- 9h40 **Introduction : les représentations du handicap**

Les représentations du handicap à travers l'histoire - Ludovic Viévard, philosophe (FRV100), membre du réseau de veille de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon

Les réalités et conditions de vie des personnes handicapées aujourd'hui - Marcel Nuss, consultant-formateur et écrivain
- 10h40 **Débat avec la salle**
- 11h00 **Interlude *Multiplicité* n°2**
- 11h05 **1ère table ronde : handicaps : jusqu'où la ville doit-elle s'adapter ? Jusqu'où favoriser l'autonomie des personnes ?**

Introduction - Ludovic Viévard, philosophe (FRV100), membre du réseau de veille de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon

Témoignage - Agnès Pizzutti, responsable de l'Unité marché fédérale au Grand Lyon

Penser la ville en prenant en compte les personnes handicapées : une opportunité pour réhumaniser nos villes ? Nicolas Baltenneck, docteur en philosophie, Université Lyon 2, Université catholique de Lyon

En finir avec l'accessibilité - Brice Dury, designer, membre du réseau de veille de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon
- 12h30 **Débat avec la salle**

12h55 **Interlude *Multiplicité* n°3**

13h00 **Buffet**

14h30 **Interlude *Multiplicité* n°4**

14h35 **Mieux intégrer les personnes handicapées : quelles modalités d'action ?**

Handicaps et emploi

Irène Gazel, Directrice des Ressources Humaines du Grand Lyon

Émeric Frel, chargé de mission de l'association Execo (association à but non lucratif à la conception et l'accompagnement de politiques d'emploi en faveur des personnes handicapées)

Handicaps et innovation

Gérald Comtet, Directeur Général du Cluster I-Care, dédié à l'accompagnement des entreprises du secteur de l'innovation au service du soin et de la santé

Handicaps et accessibilité

Régis Herbin, Directeur du Cridev (centre de recherche pour l'intégration des différences dans les espaces de vie), expert en accessibilité et perception de l'espace

Pierre Revol, chargé d'opération du projet Inovaccess pour l'Agefiph et la Ville de Grenoble

16h15 **Débat avec la salle**

16h45 **Interlude *Multiplicité* n°5**

16h50 **Grand témoin - Marcel Nuss**

17h00 **Fin de la journée**

INTRODUCTION : le Grand Lyon et le handicap

La Direction de la Prospective et du Dialogue Public a organisé le 9 décembre 2011 une conférence-débat sur le thème « Ville et Handicap(s) ». Cette journée visait à **mieux comprendre les différentes questions relatives au handicap** et à **débattre des enjeux de leur prise en compte, au-delà de la seule approche par la norme de « l'accessibilité »**. Elle avait pour objectif de **nouer un dialogue entre personnes valides et handicapées, spécialistes ou non du sujet**, et **d'envisager le handicap en tant que moteur et valeur positive pour la ville du futur**.

Cette journée a marqué une étape significative dans la réflexion engagée par la Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP) et son réseau de veille depuis près d'un an et demi sous l'impulsion des travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA). Créée par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CIA a été mise en place par le Grand Lyon courant 2009. Sous le pilotage d'un collectif d'élus et animée par la Mission Participation Citoyenne (DPDP), elle réunit 56 membres représentant 26 associations. Trois types d'expertise y sont confrontées : l'expertise politique des élus, l'expertise technique des agents du Grand Lyon et l'expertise d'usage des personnes handicapées. Pour **Gérard Claisse**, Vice-président en charge de la « participation citoyenne », la CIA joue pleinement *« le rôle d'aiguillon en poussant les exigences en matière d'accessibilité »*. Même si l'accessibilité a progressé ces dernières années, il souligne toutefois *« le travail qu'il reste à faire pour arriver à une ville plus accessible pour les différentes formes du handicap »*.



La Direction de la Prospective et du Dialogue Public a souhaité étayer une approche large du handicap. Elle s'est attachée à (ré)interroger la notion même de handicap, les représentations du handicap dont nous sommes tous porteurs, mais aussi à comprendre les réalités vécues par les personnes et le rôle des acteurs associatifs. Les ambitions de la loi de 2005 ont également été revisitées afin de questionner le principe d'accessibilité, la mise en œuvre de la solidarité et la notion de citoyenneté dans le cas d'une situation de handicap. Ces travaux ont fait l'objet de plusieurs rapports, d'interviews et d'un document de synthèse intitulé « Ville et Handicap(s) » distribué au cours de la conférence-débat et téléchargeable sur www.millenaire3.com.

Un tel sujet, aussi complexe, ne peut s'aborder sans humilité : il est impossible d'être exhaustif tant la palette des handicaps est vaste, et certains aspects, comme la mise en application du principe d'accessibilité, la question de l'autonomie des personnes ou encore les politiques d'emploi en direction des personnes handicapées, ne font pas consensus. La réflexion engagée, les documents d'ores et déjà réalisés et cette journée ne sont que des étapes d'un processus au long cours visant une réelle inclusion des personnes handicapées dans la cité. Celle-ci ne sera possible qu'avec le concours

de chacun. L'organisation même de cette journée l'illustre bien : les directions de la Logistique et des Bâtiments, des Ressources Humaines et de la Communication Interne y ont contribué aux côtés de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public.

En rassemblant personnes valides et handicapées, élus, managers et agents du Grand Lyon et des communes du Grand Lyon, chercheurs et citoyens « *experts d'usage* », la conférence-débat du 9 décembre a participé à faire évoluer les mentalités et a mis en lumière des points de débat incontournables pour parvenir à une réelle prise en compte des personnes handicapées dans la vie de la cité. Nous vous proposons ici une vision synthétique de cette journée riche en échanges, témoignages et interpellations et espérons, avec **Gérard Claisse**, que « *la question du handicap ne soit plus perçue par l'ensemble des acteurs comme une contrainte avec laquelle il faut composer, mais comme **une opportunité pour une cité plus accessible, plus solidaire et plus humaine*** ».

La collaboration avec l'École Nationale des Beaux-Arts : une invitation à changer de regard

Depuis plus de trois ans, l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon travaille régulièrement avec la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon. L'objectif de cette collaboration n'est pas d'apporter des solutions concrètes mais d'**ouvrir la réflexion** en proposant un nouveau regard sur un thème intéressant la collectivité. Le design permet cela en travaillant « *sur le juste et le pertinent* » et en inventant « *d'autres possibilités de relations entre les formes et les cultures urbaines* » comme l'explique **Sonja Dicquemare** (architecte, professeure).



S'appuyant sur leur champ de compétences, les étudiants des Beaux-Arts ont choisi de mettre l'altérité et les représentations du handicap au cœur de leur réflexion, plutôt que d'approcher ce thème par les notions de handicap et d'accessibilité. Concrètement, les étudiants de 3^e et 4^e années ont travaillé sur une semaine : une journée a permis d'apporter des repères aux étudiants grâce à différents intervenants, puis un atelier de danse contemporaine leur a été proposé afin qu'ils éprouvent un sentiment d'inconfort lors d'un déplacement, puis les étudiants ont travaillé sur leurs propositions en petits groupes. Les cinq projets audio-visuels réalisés ont été diffusés au cours de la conférence-débat et sont téléchargeables sur www.millenaire3.com.

1. PRENDRE CONSCIENCE DES REPRÉSENTATIONS DU HANDICAP



Les intervenants, **Ludovic Viévard** (philosophe, membre du réseau de veille de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon) et **Marcel Nuss** (consultant-formateur et écrivain), nous ont éclairé sur

les représentations

du handicap et leur importance dans la perception des personnes handicapées par les personnes valides. Les représentations désignent non seulement les images que nous nous formons de la réalité, mais aussi les imaginaires qu'elles véhiculent. Produites individuellement et collectivement, elles évoluent selon le temps et les cultures. Pourquoi s'y intéresser ? Parce qu'elles influencent les rapports entre personnes valides et handicapées mais aussi les différentes mesures concernant les personnes handicapées.

Ludovic Viévard nous a permis tout d'abord de porter un regard rétrospectif sur les représentations du handicap, leurs évolutions et leurs significations au fil du temps. Puis, s'appuyant sur son expérience personnelle, Marcel Nuss a montré combien les représentations étaient encore vivaces et pouvaient être des obstacles à l'inclusion des personnes handicapées. Son témoignage, relatant notamment des attitudes très vives de rejet à son égard, a particulièrement interpellé l'assistance.

Ces interventions ont conduit les participants à cette journée à s'interroger, objectivement et sans culpabiliser, sur le regard qu'ils posent sur les personnes handicapées, leurs propres limites personnelles, leurs éventuels points de blocage et leurs marges de progression. Même si nos représentations sont l'héritage de notre histoire individuelle et d'une construction sociale, il est possible de les faire évoluer et de s'ouvrir à la différence.



Retours sur les représentations du handicap à travers l'histoire

Il faut attendre le 20^e siècle pour voir apparaître le mot «handicap». Avant, on ne trouve pas véritablement d'équivalent. On utilise des mots privatifs, comme le mot «infirmité», qui décrivent **un manque par rapport à une norme** (ce qui est normal/ce qui est pathologique, une personne valide/une personne handicapée). L'histoire de l'infirmité d'abord, puis du handicap, renvoie à **l'altérité** (c'est-à-dire le rapport à l'autre et à la différence) : considérer l'autre comme radicalement différent de soi ou comme le même ? Faut-il l'inclure ou l'exclure dans la société ?

On trouve au cours de l'histoire des représentations de l'infirmité qui conduisent à une exclusion radicale de la personne concernée. C'est le cas par exemple dans l'Antiquité où une coutume consistait à abandonner à l'extérieur de la cité les enfants mal formés. Leur difformité était perçue comme un avertissement des Dieux. Par ce geste d'abandon, la famille et la cité signifiaient qu'elles avaient entendu le message. Ce type de représentation traverse l'histoire : le Moyen-Âge, le 16^e siècle et jusqu'au début du 20^e siècle avec les foires et les cirques où étaient exposés des «monstres».

À l'opposé et dans le même temps, on trouve aussi une tradition d'**inclusion**. L'infirmes incarne une faiblesse et doit être recueilli et protégé. Au Moyen-Âge, la personne handicapée n'est plus étrangère à l'espèce humaine, elle en est une composante. Son handicap n'est plus une punition mais un accident de la vie ou de la nature. Cela signifie que la relation à l'autre devient possible, mais elle s'exerce dans le cadre d'un **devoir de charité**. On voit bien là des formes très différentes de relations à l'autre mais qui demeurent déséquilibrées.

Avec les Lumières (18^e siècle) et les progrès de la science (19^e et 20^e siècles), l'idée d'**égalité de droit** des hommes monte en puissance et les personnes handicapées sont peu à peu considérées comme porteuses de dysfonctionnements susceptibles d'être «réparés» par la médecine. Les prises en charge sociale et médicale s'ajoutent à la prise en charge religieuse. Il ne s'agit plus de chercher un responsable à la survenue d'un handicap mais d'**envisager ce que la société peut ou doit faire pour les personnes concernées**. Des bases vont être posées pour la construction des futures politiques publiques. À partir de la fin du 19^e, le handicap entre progressivement dans le champ social, sous les effets de l'industrialisation et de la première guerre mondiale.

Les accidents du travail, fréquents, deviennent des risques inhérents au travail et des conséquences de la société qui se doit de réparer les dommages subis. La transformation de la vision du handicap s'incarne dans une loi votée en 1898 qui organise la **prise en charge des accidents du travail**. La première guerre mondiale conforte cette logique de prise en charge par la société en raison du grand nombre de mutilés. Les premières prothèses sont mises au point, la rééducation fonctionnelle voit le jour, des moyens sont mis en œuvre pour faciliter le retour au travail.

En France, le terme «handicap» apparaît dans les années 1950-60. C'est un terme d'origine anglaise, emprunté au domaine du **sport** et qui renvoie à l'**égalisation des chances** des participants. Cette logique est reprise dans la sphère sociale : il s'agit de repérer les personnes handicapées, de les classer en catégories, et de les «normaliser» pour leur permettre de retrouver une place dans la société des valides et d'avoir les mêmes chances de «gagner la course». Cela sera institué dans la **loi de 1975** et constitue un grand tournant dans la vision du handicap. À partir de cette notion de handicap, plusieurs conceptions voient le jour et notamment deux qui sont contradictoires. L'une est centrée sur l'in-

dividu, sa déficience à l'origine d'incapacités, et son rapport à la société (modèle individuel). L'autre conception, dans une approche socio-environnementale, prend en compte les obstacles sociaux auxquels doivent faire face les personnes handicapées. **«Dans le modèle individuel, on va tenter d'adapter l'individu à la société, tandis que dans le modèle social, on essaie d'adapter la société à la diversité des individus qui la composent»** (L. Viévard). Cela explique aussi le changement de vocabulaire qui évolue vers «personnes handicapées», puis «personnes en situation de handicap». Ainsi, **«à l'altérité radicale, excluante de l'Antiquité et des siècles suivants, s'est substituée une altérité hésitante voyant dans la personne handicapée à la fois le même et l'autre»** (L. Viévard).

L'expression «personnes en situation de handicap» définit des personnes souffrant d'une déficience, qui n'est un handicap que dans certaines situations. Il y a une volonté très forte de ne pas définir la personne à travers son handicap mais d'abord comme une personne. En oubliant la notion de déficience, on peut dire que **chacun rencontre des situations de handicap** : l'enfant quand il veut traverser une rue, le jeune parent avec une poussette, etc. La différence de handicap entre moi et l'autre est une simple question de degré mais l'identité de fait est bien là. Cette idée que «nous sommes tous handicapés» renvoie à la fragilité de l'homme et repose la question de la norme. Car cette manière de concevoir l'homme légitime l'appareillage des corps, le recours aux prothèses, à la technique, d'abord pour les personnes handicapées mais aussi pour améliorer les performances humaines et concevoir l'homme post-humain. Que dire, par exemple, de l'athlète appareillé Oscar Pistorius jugé avantage par ses prothèses ? La norme se déplace et montre une nouvelle fois la difficulté de définir et de cerner les contours du handicap. **Le handicap reste une différence par rapport à la norme, mais comment les définir, l'un et l'autre ?**

On pourrait penser à une inclusion forte des personnes handicapées puisque selon, cette dernière représentation, nous rencontrons tous des situations de handicap. Mais il n'en est rien car « ces représentations font l'économie d'une vraie pensée du rapport à la différence pour se centrer sur une pensée de l'indifférenciation » (L. Viévard). En d'autres termes, **pour inclure, il a fallu minimiser, presque renier la différence.** En outre, même s'il existe un discours et une politique de prise en charge sociale du handicap, dans le même temps, les examens prénatals et leurs conséquences tendent à éradiquer le handicap.

On ne peut conclure pour autant à une tendance à l'exclusion radicale des personnes handicapées. Mais « la volonté d'inclure n'a pas trouvé d'autre moyen que celui d'atténuer pour ne plus voir la différence. Mais quand cette différence résiste, celui qui la porte est exclu » (L. Viévard). Le rejet se fait par peur, pour tenir à distance l'autre. La personne valide est en fait tiraillée entre voir dans la personne handicapée le même et l'autre. Quant à la personne handicapée, elle oscille entre accepter sa différence et se considérer comme normale. **Comment à la fois accepter sa propre vulnérabilité et ne pas oublier la spécificité de l'autre ?**

Voir d'abord la personne et ses capacités plutôt que la déficience

Des regards, attitudes, paroles et comportements très excluants persistent dans notre société. Marcel Nuss en donne plusieurs exemples, dont celui-ci « je me promenais dans les rues de la ville avec mon accompagnante. Il fait beau, nous sommes sur le trottoir et croisons une femme. Celle-ci dit à mon accompagnante : "Madame, il faut le tuer !" ». A ces paroles et regards, s'ajoute la question de l'accessibilité, symbole du respect dû à la personne handicapée. Ainsi, M. Nuss raconte qu'il a dû divorcer sur le trottoir car il n'y avait pas de rampe pour accéder au bureau du juge.

Que faire ? **Le respect des normes en matière d'accessibilité est nécessaire mais ne suffit pas.** « On pourra changer la voirie, rendre accessibles autant qu'on veut les bâtiments, les lieux publics, si on ne fait pas un travail sur les esprits, si on ne rend pas les esprits accessibles à la différence tout le reste sera du pipeau. Quand on ne change pas le regard, on ne change pas les représentations de l'autre, il n'y a pas de place pour nous et on sera encore confronté aux anecdotes que je viens de raconter » (M. Nuss).

Les défis à relever pour parvenir à une ville inclusive et à des relations égalitaires entre personnes valides et handicapées sont nombreux. Une prise de conscience des représentations s'impose, les personnes valides doivent comprendre leurs ressentis lorsqu'elles côtoient des personnes handicapées. « J'ai créé une formation avec des amis sur le rapport au corps. On se rend compte combien les gens sont mal dans leur peau et combien le handicap de l'autre est un miroir dérangeant » (M. Nuss). Cette prise de conscience implique un véritable changement culturel puisqu'il s'agit de changer le regard porté sur les personnes handicapées (quels que soient le type et l'importance du handicap). Des personnes handicapées vont même jusqu'à dire que le problème n'est pas le handicap mais le sur-handicap induit par le regard des autres. **Les capacités des personnes handicapées sont en effet trop souvent oubliées, occultées par la déficience qui prend toute la place.** Or, cela a été rappelé à plusieurs reprises : « malgré ce handicap, ou peut-être du fait de ce handicap, j'ai des capacités spécifiques » (M. Nuss), « il ne faut pas réduire la personne à sa situation (...) Une incapacité pour le paraplégique, c'est l'incapacité à se servir de ses jambes qui entraîne le fait de ne pas pouvoir marcher. Et le contexte extérieur nous amène parfois à être en situation de handicap selon qu'il y ait une marche ou pas. C'est ce qu'il faut passer dans le langage et faire en sorte que ça entre dans les esprits » (E. Baudry, GIHP¹). « La difficulté que nous avons, c'est d'abord d'être des citoyens. C'est-à-dire qu'une personne handicapée ne participe pas suffisamment à la vie de la cité

comme citoyenne. Elle y participe comme personne handicapée, mais pas comme citoyenne» (A. Duflot, GIHP).

Faut-il essayer de se mettre à la place de l'autre ? Comme l'explique simplement Marcel Nuss, «on ne peut pas se mettre à la place de l'autre. Il faut se sortir de cette vision judéo-chrétienne : je ne peux pas me mettre à votre place. Même une personne qui a un handicap, je ne peux pas me mettre à sa place. Je peux être dans l'empathie mais je ne peux pas me mettre à sa place. **Tant qu'on tiendra obstinément à se mettre à la place de l'autre, on va cultiver la culpabilité**».

Les personnes handicapées ont aussi un rôle à jouer et peuvent contribuer à ce changement de regard : «**L'exclusion et l'inclusion reposent sur la capacité de la personne à accepter qui elle est. Si je refuse mon handicap, la société peut faire ce qu'elle veut, je ne pourrai pas être inclus. Si j'accepte mon handicap et si j'en tire les forces, je suis automatiquement inclus**» (M. Nuss). Pour d'autres, il s'agit davantage d'assumer plutôt que d'accepter : «Moi, je n'accepte pas mon handicap en tant qu'aveugle, je l'assume. Et je l'assume en tant que citoyen. Pour moi, accepter, c'est une sorte de résignation» (G. Masson, PVV²).

Élargir son regard à la différence va de pair avec un changement de logique : **passer de la «prise en charge» à la «prise en compte**». «En étant constamment, psychologiquement réduits à notre handicap, forcément, nous sommes des charges. Si nous sommes d'abord des personnes à part entière, à ce moment-là, il y aura une prise en compte. Nous ne serons plus des "pris en charge", mais des "pris en compte". À ce moment-là, les villes pourront se reposer sur notre expertise spécifique pour travailler avec nous et arrêter de travailler pour nous. À force de travailler pour nous, on oublie qui nous sommes en réalité, c'est-à-dire des femmes et des hommes qui ont, pour certains, la chance d'être différents et pour d'autres la malchance d'être différents, mais qui, dans tous les cas, sont différents ensemble» (M. Nuss).

LE POIDS DES MOTS

L'importance des mots a été rappelée à plusieurs reprises au cours de la conférence-débat. Les termes d'un autre temps, mettant en avant la déficience (ex. «infirmes», «inadaptés», «invalides»...), disparaissent peu à peu des usages, il est désormais plus courant de parler de «personnes handicapées».

La banalisation de cette appellation semble même souhaitable pour une juste reconnaissance et la prise en compte des personnes handicapées. Elle semble aujourd'hui préférée à l'expression «personne en situation de handicap» qui laisse entendre que cette situation peut être temporaire et/ou liée à un environnement. Ces nuances se comprennent, il est incontestable que l'environnement compte beaucoup dans la manière de vivre le handicap mais elles ne doivent pas faire oublier les personnes vivant durablement avec une déficience. Une personne revenant des sports d'hiver avec une jambe cassée a-t-elle vraiment les mêmes problèmes qu'une personne amputée ? Une personne à l'étranger et ne comprenant pas la langue du pays peut-elle se rapprocher d'une personne sourde ? À chacun de se faire une idée... Mais rappelons quand même une dimension importante : **un handicap ne signifie pas la perte de toutes ses capacités, une personne ne peut se définir par le seul prisme de son handicap.**

«J'ai un handicap mais je ne suis pas handicapé. Malgré ce handicap que je n'ai aucunement envie de renier, j'ai des capacités» (M. Nuss). Il s'agit donc de considérer non pas «une personne en situation de handicap» mais une personne handicapée en situation de s'exprimer, de faire des choix, etc.

De même, **le propos «d'intégrer» les personnes handicapées dans la société est rejeté par les personnes concernées : le terme d'inclusion lui est préféré.** «Pourquoi voudrait-on m'intégrer ? M'intégrer à quoi ? J'ai besoin d'être inclus, d'être dans une relation, non pas d'égalité, mais égalitaire» (M. Nuss).

Enfin, quand il s'agit de s'adresser à la personne handicapée, des mots et attitudes peuvent s'avérer totalement inappropriés : parler comme à un très jeune enfant, articuler de façon exagérée, s'adresser directement à la personne accompagnante...

2. ACCESSIBILITÉ : L'ACCÈS DE TOUS À TOUT ?

La question de l'accessibilité a parcouru tous les échanges de la conférence-débat. Ce terme recouvre l'accessibilité au cadre bâti, à l'environnement, à la voirie et aux transports publics et privés mais aussi à l'éducation, aux loisirs, aux sports, à la culture comme aux technologies, aux systèmes d'information et de communication... Le principe d'accessibilité généralisée, l'accès de tous à tout, est donc une condition préalable à la participation des personnes handicapées à la vie de la cité.



Mais la mise en œuvre de ce principe d'accessibilité est plus complexe qu'il n'y paraît. Jusqu'où adapter la ville ? Par exemple, l'expérimentation décrite par **Nicolas Baltenneck** (docteur en psychologie, Université Lyon 2, Université Catholique), consistant à analyser des trajets réalisés à pied par des personnes aveugles, montre bien l'importance d'adapter l'environnement. Mais peut-on réellement adapter la ville à tous ? Il coexiste des besoins différents, voire contraires. Faut-il mettre alors l'accent sur l'autonomie des personnes handicapées ?

Adapter la ville n'empêche pas d'adapter l'individu. Mais ces deux approches renvoient à des perceptions différentes du handicap : la première prend en compte le rôle de l'environnement (la situation crée le handicap) alors que la seconde sous-entend une déficience à compenser, par le biais d'un appareillage, d'une technologie ou d'une aide humaine. Là encore, jusqu'où est-on prêt à aller ? Jusqu'à quel point est-il légitime d'adapter l'individu ? Ces questions sont posées à tous et non seulement aux personnes handicapées.



La tension entre ces deux approches n'est pas neutre : où placer le curseur ? Les avis des personnes handicapées peuvent diverger : certaines souhaitent se faire oublier, rester discrètes quand d'autres sont prêtes à demander de l'aide. Le témoignage d'**Agnès Pizzutti** (responsable de l'Unité marché fédérale au Grand Lyon) a été en cela particulièrement éclairant.

En outre, le principe d'accessibilité est souvent réduit à l'accessibilité physique. Bien sûr, celle-ci est essentielle et les marges de progression en la matière restent importantes, mais cette approche brouille la réflexion.

Brice Dury (designer, membre du réseau de veille de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon), a montré que l'accessibilité, telle qu'elle est appréhendée et mise en œuvre aujourd'hui, présente aussi des limites. D'autres voies peuvent être explorées et en particulier celles d'élargir l'approche de l'accessibilité et de décroiser les mondes des personnes valides et des personnes handicapées.



L'accès de tous à tout : pas si simple !

«La ville adaptée, ce n'est pas forcément la même pour tout le monde. Elle dépend de nos besoins, et aussi de nos sensibilités, de nos envies, de nos singularités, de nos handicaps» (L. Viévard). Il est aujourd'hui difficile de concevoir une accessibilité universelle, c'est-à-dire d'adapter un espace à tout le monde, tant les besoins de chacun sont différents : personnes valides ou handicapées, handicap moteur, sensoriel, mental ou encore d'une autre nature, handicap visible ou invisible, personnalités introverties ou extraverties... Le débat sur l'accessibilité dépasse le débat sur l'accessibilité des personnes handicapées. Définir et garantir l'intérêt général sont des questionnements permanents pour de nombreux professionnels accueillant du public. «On commence à avoir du mal à définir ce qu'est l'intérêt général. L'intérêt général doit prendre en compte les personnes handicapées c'est évident mais quand on fait une rampe dans une école, il faut aussi prendre en considération la sécurité des enfants... La question qui se pose au quotidien au technicien c'est : **comment garantir l'intérêt général sans privilégier les particularismes ?**» (N. LeGoff, technicienne accessibilité, Ville de Villeurbanne).

S'appuyant sur ses travaux portant sur les déplacements de piétons aveugles en milieu urbain, Nicolas Baltenneck évoque la nécessité d'améliorer les repères dans la ville : «Pourquoi la ville doit s'adapter ? C'est pour offrir à ses habitants **un lieu de vie avec des repères fiables, invariants, et qui seront bénéfiques probablement à tous**, visant à favoriser la localisation, l'orientation. Ils pourraient s'insérer sur un cercle vertueux : si on diminue l'effort, on augmente la sensation de plaisir, on va diminuer le stress et on améliore la représentation mentale. Une telle conception est plus englobante et offre la possibilité de l'accès à la ville et au monde qui nous entoure».

Concernant l'attitude à adopter dans l'espace public, certaines personnes handicapées

préfèrent la discrétion : «*mon attitude est de me fondre dans la masse, essayer de me faire voir le moins possible*» (A. Pizzutti) quand d'autres n'hésitent pas à demander de l'aide à une tierce personne quand ils le jugent nécessaire : «*je peux faire appel à une aide ponctuelle dans la rue. Je n'ai pas le sentiment que la personne se sente complètement abasourdie par ma demande, au contraire*» (G. Masson, PVV³).

Une ville offrant une large palette de services et décloisonnant le monde du handicap ?

Convaincu que l'accessibilité physique ne suffit pas à l'inclusion des personnes handicapées, Brice Dury a invité les participants à élargir leur approche de l'accessibilité. Il s'agit de considérer que la réponse au défi de l'accessibilité est peut-être ailleurs : dans une logique de services notamment. Ceux-ci présentent l'avantage d'être plus évolutifs et adaptables aux besoins des personnes handicapées pour fournir la bonne solution au bon moment et en tenant compte aussi des personnalités des personnes handicapées. En outre, cette logique de services amène du lien. Rappelons que «*les personnes handicapées évoquent le handicap social, la difficulté de la relation aux autres comme le principal problème. On n'est plus tellement dans une question citoyenne, mais d'efficacité des politiques publiques. Si on se contente de rendre la ville accessible, on ne fait qu'un petit bout du chemin. Pour que la ville soit réellement accessible, il faudra favoriser le vivre ensemble. C'est une condition à la ville accessible*» (B. Dury).

Les difficultés relationnelles entre personnes valides et handicapées viennent s'ajouter aux problèmes d'accessibilité et les alimentent certainement en partie. Décloisonner le monde du handicap est une condition pour rendre la ville accessible. Plusieurs participants l'ont constaté et ont témoigné de leurs expériences. Créer des liens sociaux équitables, brefs ou durables, est possible.





«Même en faisant des normes et des travaux, on ne répondra pas aux besoins de tous, mais on peut travailler sur le lien social. Même sans maîtriser la langue des signes, je peux aussi m'adresser à une personne sourde et lui expliquer de différentes manières qu'il y a un signal sonore» (M. Anthouard, psychomotricienne, Ville de Saint-Genis-Laval).
«On peut tous faire des efforts. Depuis que je fréquente des gens sourds, je vois la vie autrement, j'ai envie d'apprendre avec eux, par eux» (A. Bédoucha, Grand Lyon).

Adapter la ville, poursuivre le combat pour l'autonomie... mais qu'en est-il du lien social ?

L'accessibilité est un droit et «*le principe de base est quand même que tout le monde accède à tout*» (R. Herbin, CRIDEV⁴). Ce principe peut se décliner via des actions sur l'accessibilité «physique» : il reste des marges de manœuvre importantes en termes d'aménagements (ex. l'installation d'une simple rampe, une signalétique claire et mise à jour), mais aussi par des aides techniques et humaines en faveur de l'autonomie des personnes handicapées (ex. outils numériques adaptés, formation à l'accueil des personnes handicapées).

Cependant, penser cette complémentarité et la mettre en œuvre ne sont pas des évidences. Comment ne pas craindre un retour vers l'assistanat quand on parle de services et d'assistance humaine ? Comment ne pas redouter des inégalités lorsqu'on aborde la question des aides techniques ? Nous ne sommes pas tous égaux face à l'utilisation des technologies, nous n'avons pas tous les moyens financiers de nous équiper, ni même le souhait. Et **qu'en est-il du lien social si l'on considère qu'une ville adaptée et des personnes handicapées autonomes sont les objectifs à atteindre pour vivre ensemble ?**

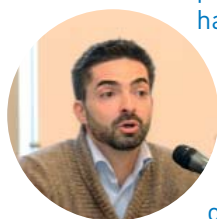
3. EMPLOI : COMMENT PROGRESSER ?

Une politique de l'emploi cohérente et globale

À travers les expériences du Grand Lyon et de l'association Execo, l'emploi des personnes handicapées a été discuté. L'obligation légale a bien évidemment été rappelée : le secteur de l'emploi, privé comme public, doit atteindre l'objectif de 6 % d'emploi de travailleurs handicapés. Cet objectif est encore trop rarement atteint. Or, le taux de chômage de la population handicapée s'élève à 19 % et ce taux évolue peu en raison des difficultés nombreuses à faire tomber les préjugés entourant les travailleurs et stagiaires handicapés, à recruter des personnes correspondant aux qualifications attendues (les parcours scolaires et professionnels des personnes handicapées sont souvent chaotiques), à procéder à des aménagements de poste quand ceux-ci sont nécessaires...



Les intervenants, **Irène Gazel** (directrice des ressources humaines du Grand Lyon) et **Émeric Frel**, (chargé de mission de l'association Execo dédiée à la conception et à l'accompagnement de politiques d'emploi en faveur des personnes handicapées) ont proposé de penser la politique de l'emploi en direction des travailleurs handicapés de façon plus globale.



Les échanges avec les participants ont permis aussi d'aborder des questions récurrentes : comment sensibiliser et rassurer les employeurs et leurs équipes, comment parler de son handicap, etc.

Irène Gazel a fait part de **la volonté de cohérence** orientant les actions du Grand Lyon sur le champ du handicap. Il s'agit à la fois d'améliorer l'accessibilité sur le territoire et de progresser en interne sur l'approche du handicap en termes de recrutement, de carrière, de prévention, d'aménagements des lieux et conditions de travail... « *On est employeur et on se doit d'être solidaire, exemplaire et de pouvoir travailler dans une logique de durabilité dans la gestion des ressources humaines* » (I. Gazel). Il s'agit d'articuler la dimension individuelle (accompagner le travailleur handicapé) et la dimension collective (accompagner élus, managers, agents pour faire évoluer les représentations...) pour construire des bases solides pour l'avenir.

Concrètement, cela passe par des actions en faveur du maintien à l'emploi, de la reconnaissance des travailleurs handicapés, du recrutement, d'accompagnement (« deuil » de l'ancien emploi dans le cas d'une reconversion obligatoire du fait de la survenue d'un handicap...), de l'employabilité (ex. marchés publics, stages, apprentissages...) mais aussi par un travail sur les représentations du handicap. Comme dans le reste de la société, un changement culturel doit s'opérer : les représentations ne s'arrêtent pas aux portes des bureaux.

Cela implique donc « **d'accompagner tout le monde**, c'est-à-dire les 4 700 agents du Grand Lyon. Il faut qu'on travaille sur l'expression, qu'on comprenne les représentations autour du handicap. On est en train de travailler sur un questionnaire pour interroger les managers. Il faut qu'on soit juste dans l'appui et l'accompagnement qu'on peut donner. Quelquefois déculpabiliser aussi. Et faire en sorte qu'un collectif de travail puisse s'exprimer et ne plus avoir de crainte par rapport à ces questions-là (...)

Si on veut vraiment être efficace dans le temps, il faut qu'on ait la maturité collective qui permet d'aller sur la question : comment on tient compte des spécificités, que fait-on ? Dans la population de personnes valides, on a des spécificités qui sont autres que celles du handicap, mais qui sont présentes aussi. On a tout ça à prendre en compte» (I. Gazel).

Lever le tabou du handicap en milieu professionnel

Aborder la question du handicap n'est pas neutre. Le terme de travailleurs handicapés désigne des personnes ayant des problèmes de santé très variés qui occasionnent des difficultés pour obtenir ou conserver un emploi. **«Parler de handicap en entreprise, c'est parler des problématiques de santé. Si vous vous investissez sur le sujet, cela ne concerne pas que les personnes handicapées (...)** S'il y a un statut de travailleur handicapé, c'est qu'il y a une réelle problématique de santé qui impacte la vie professionnelle, qui mérite une certaine vigilance, d'éventuels aménagements, et que vous y passiez du temps» (E. Frel).

Comment s'y prendre concrètement ? Favoriser l'emploi des personnes handicapées nécessite de revoir les pratiques de recrutement (ex. ne pas mettre à la poubelle les CV à trous) et de travailler avec les managers et recruteurs : trouver le juste milieu entre rassurer et informer sur la vigilance à avoir (ex. éventuelles contre-indications). Des entreprises choisissent d'abord de sous-traiter certaines tâches à des structures employant des personnes handicapées. **«Cela permet de faire en douceur quelque chose qui permet de faire évoluer les regards» (T. Delerce, ADAPT⁵).**

Certaines structures versent des primes aux personnes qui déclarent leur état, ce n'est pas le choix du Grand Lyon. Pour nos intervenants, **le travailleur doit conserver son libre-arbitre** et décider s'il fait connaître ou non son handicap mais ce choix doit être fait en toute connaissance de cause (ex. ce que peut lui apporter le statut de travailleur handicapé).

Enfin, **chaque situation de handicap est différente**, il est difficile de généraliser. Les mesures prises doivent être adaptées à chaque personne, service, entreprise, etc. Il faut parfois du temps pour la personne handicapée comme pour son environnement professionnel : **«le stress est mon ennemi de par mon état de santé, mais quand on a occupé un certain poste, il faut du temps pour en faire son deuil» (M. Dylas, Grand Lyon).**

Les mesures prises doivent être adaptées à l'emploi. **«Pour répondre à la difficulté des sourds et des personnes lourdement handicapées d'aller vers l'emploi par rapport à d'autres personnes aux pathologies qu'on peut considérer comme bénignes, c'est vraiment la situation professionnelle qu'il faut prendre en compte. Le handicap en entreprise va se regarder en fonction du métier. Par exemple, un boulanger allergique à la farine sera plus en situation de handicap qu'une personne sourde qui aurait fait une formation de boulanger» (E. Frel).**

4. DES PISTES POUR UNE RÉELLE INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Pour parvenir à une réelle prise en compte et à l'inclusion des personnes handicapées dans la ville, deux grands registres de progression se sont distingués au cours de la conférence-débat : l'évolution des pratiques professionnelles d'une part et un changement culturel radical dans la manière de



prendre en compte le handicap et les personnes concernées d'autre part. Ils sont bien sûr extrêmement liés et interdépendants.

Nous présentons ici les points les plus saillants des pratiques professionnelles innovantes décrites par les intervenants : **Pierre Revol** (chargé d'opération du projet Innovaccess), **Régis Herbin**, (directeur du Centre de recherche pour l'intégration



des différences dans les espaces de vie) et **Gérald Comtet** (directeur général du cluster I-Care dédié à l'accompagnement des entreprises du secteur de l'innovation au service du soin et de la santé).



Prendre en compte tous les usages et le plus en amont possible

Il s'agit là d'un des principaux messages de Régis Herbin, qui s'incarne dans la démarche HQU pour « Haute Qualité d'Usage ». Cette démarche a pour vocation d'améliorer l'accessibilité et la qualité d'usage dans le bâti en prenant en compte l'ensemble des usagers (et non en raisonnant handicap par handicap) et toutes les dimensions de l'espace de vie.

Dans un processus classique de gestion de projet, la maîtrise d'ouvrage définit les besoins, son programme, et les transmet à la maîtrise d'œuvre qui conçoit le projet. Puis le projet est réalisé par des entreprises et des artisans et réceptionné par la maîtrise d'ouvrage sur des critères techniques, économiques et esthétiques. Où est la place de la maîtrise d'usage ? « *Dans ce processus, la place de l'usage n'est prise en compte qu'au bon vouloir du maître d'œuvre* » (R. Herbin). Dans une démarche HQU, « **la maîtrise d'ouvrage est rendue aux usagers** » : dans le cadre d'un bâtiment ouvert au public, il s'agit des visiteurs de l'établissement et du personnel y travaillant. Les usagers vont donc exprimer leurs besoins au maître d'ouvrage qui va s'en emparer pour préparer son programme. Celui-ci est transmis à la maîtrise d'œuvre qui élabore le projet, réalisé ensuite par les entreprises et les artisans. Mais ceux-ci ne doivent pas être considérés comme des simples exécutants. Des fréquents échanges entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'exécution doivent avoir lieu pour produire un espace en adéquation avec les usages. Ainsi, « *on ne livre pas aujourd'hui l'espace aux usagers, mais carrément l'usager à l'espace (...) Notre mission ne s'arrête pas avec la réception du bâtiment mais après un travail avec les usagers pour améliorer, compléter le travail* » (R. Herbin).

L'équipe de Régis Herbin joue donc **le rôle d'interface** entre usagers, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. *«On doit connaître le langage de toutes les techniques, mais aussi tous les besoins des usagers pour pouvoir avoir un discours sur lequel on ne doit pas se laisser piéger, car quand un usager dit qu'il y a un problème, on a souvent tendance à lui répondre que ce n'est pas possible économiquement ou architecturalement»* (R. Herbin). L'attention est portée sur la motricité (le confort physique), la perception (le confort sensoriel), la psyché (le confort mental), la prévenance (le ressenti sécuritaire) et l'adaptabilité.

Une autre caractéristique importante de la démarche HQU est qu'elle considère **la chaîne complète du déplacement, la chaîne d'usage**. *«Le travail ne commence pas à la porte d'entrée d'un bâtiment, mais à la chambre de l'utilisateur»* (R. Herbin).

Enfin, un dernier argument pour prendre en compte les usages le plus en amont possible des projets est d'ordre économique. *«La plupart des préconisations en amont n'ont pas de surcoûts. En revanche, après coup, on vient en plus des marchés, même si on ne casse pas les choses, chaque fois cela se traduit pas des surcoûts. C'est vraiment un problème»* (R. Herbin).

Changer ses habitudes de travail ne s'improvise pas et les réticences des professionnels ne manquent pas. *«Nous avons été en conflit avec le concepteur, car notre premier travail consistait à dire : votre projet est bien beau, mais il a beaucoup de problèmes. Dire à une star de l'architecture qu'il faut qu'elle corrige sa copie, ce n'est pas si évident (...) On ne considère jamais avoir terminé à la réception d'un bâtiment. C'est une bagarre permanente avec les professionnels, on n'obtient pas tout tout de suite»* (R. Herbin).

LA DÉMARCHE HQU APPLIQUÉE AU NOUVEAU SIÈGE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

L'équipe de Régis Herbin a rejoint le projet une fois le permis de construire élaboré. Toutefois, des groupes d'usagers ont été mis en place et ont permis de nombreuses améliorations au projet initial. Toute la chaîne d'usages a été considérée : le « parcours résidentiel » c'est-à-dire le logement où le visiteur prépare sa visite, le « parcours urbain » qui lui est nécessaire pour accéder au bâtiment quel que soit son mode de déplacement et le « parcours d'usage » (abords du bâtiment, porte d'entrée, accueil, espace de distribution, entrées des paliers d'étage, circulations verticales et horizontales, espaces de services, commodités, issues de secours et d'évacuation).

Par exemple, les abords de l'Hôtel de Région ont été retravaillés selon les différentes modes d'arrivée possibles : en transports en commun, en voiture, en vélo, à pied, puis sur la porte d'entrée du bâtiment qui était trop intégrée au bâtiment, sur l'accueil qui doit être repéré facilement, tant au niveau visuel que sonore, sur les étages (chacun est associé à une couleur)... Il était très difficile de se repérer et donc de se déplacer au sein même du bâtiment. Une signalétique multi-sensorielle a été mise en place : cela signifie que chaque personne doit pouvoir choisir le « langage » qui lui convient pour s'orienter et cheminer dans le bâtiment... et ce même si elle a oublié les informations qu'on lui a donné à l'accueil ! Quant aux ascenseurs, *«on a refait six fois le tableau de bord aux frais de l'entreprise, ils ne comprenaient pas... on a une ligne tactile, des boutons superposés (et non des pavés numériques, les personnes avec des difficultés intellectuelles ne peuvent pas comprendre)»* (R. Herbin). Pour gravir les étages, l'usage des ascenseurs est possible mais il y a aussi d'autres solutions : des plans inclinés (aux normes et avec des paliers de repos) et des escaliers (car des personnes âgées préfèrent des marches aux plans inclinés).

S'appuyer sur l'ensemble des parties prenantes pour agir de façon transversale

L'intérêt de ce mode de faire apparaît très clairement dans le projet Inovaccess (voir encadré p.23), visant une accessibilité totale et continue pour tous, facilitant l'emploi des personnes handicapées. **Des choix cohérents reposent sur «la concertation d'acteurs pour pouvoir intervenir à la fois sur l'emploi, les entreprises et sur l'espace public, mais aussi sur les déplacements, les transports et les commerces»** (P. Revol).

L'objectif du cluster I-Care (voir encadré ci-contre), travaillant dans le champ des technologies du handicap, est le même : **«amener ces différents acteurs à co-concevoir, co-imaginer des solutions, bien sûr se mettre dans une perspective de conception concrète de solutions, de proposer un environnement de tests suffisamment réalistes pour que ces solutions soient vraiment déployées, non pas qu'en laboratoire, mais avec des gens qui vont vraiment être les utilisateurs finaux, et impliquer les économistes très tôt dans l'évaluation, notamment les économistes de la santé»** (G. Comtet).

Mais comment créer la confiance entre des partenaires peu habitués à travailler ensemble et à traiter d'abord la question des usages plutôt que celle des technologies ? Gérald Comtet ne nie pas la complexité du processus et s'efforce de créer **un espace de confiance** suffisant entre entreprises, professionnels de santé, utilisateurs et financeurs. En fonction des projets, une charte peut être mise en place **«pour que les différentes parties prenantes puissent dégager leurs intérêts et être claires sur les enjeux économiques. Mais ce n'est pas une tâche simple»** (G. Comtet). En outre, il faut veiller à **équilibrer le poids des parties prenantes**.

Enfin, un autre intérêt à discuter très en amont avec l'ensemble des parties prenantes a été expliqué. Le vieillissement de la population, générateur de handicap, **«aiguise beaucoup d'appétit. L'offre est parfois pléthorique et la cible n'est pas forcément très solvable... d'où l'intérêt de s'intéresser très en amont à la viabilité économique du projet»** (G. Comtet).

LE CLUSTER I-CARE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le cluster I-Care est un regroupement de partenaires (entreprises, laboratoires de recherche, institutions) travaillant sur les technologies de la santé en Rhône-Alpes et visant à renforcer la compétitivité régionale dans ce secteur. Les technologies de santé peuvent intervenir sur de nombreux processus : prévenir, orienter/organiser, diagnostiquer, intervenir, guérir/rééduquer, monitorer/gérer. Le cluster s'intéresse particulièrement aux technologies à l'adresse du handicap, de l'autonomie, de la prévention et de la santé à domicile (dispositifs médicaux, imagerie médicale, logiciels médicaux, systèmes d'information intégrant le social et le médical...).

I-Care souhaite inscrire les entreprises dans le processus de soins. **«Plutôt que travailler sur les technologies, on travaille sur des processus de soins innovants»** (G. Comtet). Il s'agit aussi d'améliorer les liens avec l'écosystème régional de la santé, en particulier les structures de soins, les associations de patients, les institutionnels, les laboratoires.

Traditionnellement, qu'elles soient déterminées par la technologie ou par la demande, les innovations résultent le plus souvent de processus linéaires : des orientations stratégiques permettent la génération d'idées, puis le développement de concepts, qui conduit à la création de prototypes. I-Care aborde l'innovation différemment, en s'appuyant le plus en amont possible sur l'ensemble des parties prenantes : les offreurs, les utilisateurs, mais aussi les financeurs qui arrivent souvent trop tardivement dans les processus d'innovation. Par exemple, un travail sur l'autonomie a permis de dégager trois types d'actions possibles pour aborder l'aide à la fragilité : agir sur la personne fragile, agir sur l'environnement pour le rendre « moins » hostile, agir sur l'interaction entre l'environnement et la personne fragile.

Expérimenter en conditions réelles et en tirer des enseignements

La logique d'expérimentation peut s'exprimer dans le cadre d'un «living lab» (dispositif ouvert de recherche et d'expérimentation associant des acteurs publics, privés, associatifs, individuels pour tester des innovations de produits ou de services). C'est l'option choisie par le cluster I-Care. «*Cela veut dire **s'offrir l'opportunité de créer un espace d'expérimentation grandeur nature** pour amener les parties prenantes à minimiser les risques induits par la faisabilité technologique, les impacts que la solution peut avoir sur un écosystème. Aujourd'hui, ce sont des démarches promues, valorisées au niveau européen et qui trouvent des réalités concrètes. (...) C'est également un concept intéressant pour envisager un passage à l'échelle, car ce qui manque le plus, c'est trouver le bon modèle économique pour les solutions, même si elles s'adressent à des marchés de niche*» (G. Comtet).

Quant au projet Inovaccess, il concerne trois quartiers de la presqu'île grenobloise. Ces trois quartiers ont été choisis pour leur valeur représentative des différents environnements en termes d'aménagements urbains, d'emplois et d'entreprises. Dispositif expérimental, Inovaccess a imposé une méthodologie adaptative et construite en avançant. L'objectif de «*capitaliser, diffuser les expériences pour que d'autres puissent se réapproprier le travail et les décliner*» (P. Revol) fait partie intégrante du projet. Pour cela, une mission d'évaluation a été confiée au laboratoire PACTE, unité mixte de recherche du CNRS et de l'Université de Grenoble. Ses conclusions seront présentées lors d'un colloque organisé à Grenoble au printemps 2013.

Mais comment ensuite diffuser ces pratiques plus largement ? Des participants ont attiré l'attention sur les éventuels conflits de règles. Par exemple, comment concilier le principe d'accessibilité et des réglementations liées aux zones inondables imposant des élévations de seuils ? Comment rendre accessibles des bâtiments historiques tout en préservant l'intégrité des sites ? «*Ces éléments, ces freins, ajoutent de la complexité. L'idée est de pouvoir travailler conjointement avec les acteurs qui portent ces exigences et ces contraintes pour essayer d'aboutir à une stratégie globale et cohérente*» (P. Revol).

INOACCESS, UN PROJET GRENOBLOIS VISANT À CRÉER LES CONDITIONS D'UNE ACCESSIBILITÉ CONTINUE VILLE/ ENTREPRISE POUR TOUS

Inovaccess est un projet initié par l'AGEFIPH (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), piloté par l'AGEFIPH, la Ville de Grenoble et le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et animé par un cabinet d'architecture spécialisé en accessibilité (Handigo) et une agence de communication (Treize Avril).

Inovaccess mobilise et fédère tous les intervenants du cadre de vie et de l'environnement de travail jouant un rôle dans l'accès à la ville et à l'emploi. Chacun ayant un rôle à jouer pour « *offrir à toute personne, quel que soit son handicap ou sa déficience, une accessibilité totale et continue, de la cité à l'entreprise, sur un territoire urbain à forte densité d'emploi* » (P. Revol). Ce projet repose sur deux notions clés : **l'accessibilité pour tous** et la collaboration entre les différents acteurs de **la chaîne de déplacement** (voirie, transports, cadre bâti).

Concrètement, trois millions d'euros sont mobilisés sur trois ans pour faciliter la mise en accessibilité « tous handicaps » des locaux de travail, pour les employeurs privés et publics de plus de 10 salariés. Le dispositif prévoit la réalisation d'un diagnostic (identification des obstacles et préconisation d'actions correctives), l'intervention éventuelle d'équipes de maîtrise d'oeuvre pour des avant-projets et la participation au financement des travaux d'amélioration qui sont engagés. « *Travailler sur des questions d'orientation, de repérage, d'éclairage, d'ambiance fait aussi qu'on améliore l'accessibilité et la qualité d'usage du bâtiment* » (P. Revol).

Quant à la Ville de Grenoble, elle s'est engagée à réaliser les travaux nécessaires sur l'espace public pour assurer la continuité de la chaîne de l'accessibilité.

Parallèlement d'autres actions sont conduites avec les chambres consulaires à destination des commerçants et artisans de moins de 10 salariés.

Inovaccess repose sur la mobilisation des acteurs publics et institutionnels, le soutien des partenaires sociaux et associatifs et l'adhésion volontaire des employeurs privés et publics. Le registre réglementaire n'est pas utilisé pour amener les entreprises à s'engager dans cette démarche car « *le décret du 21 octobre 2009 sur l'obligation d'accessibilité des locaux de travail ne porte que sur les bâtiments neufs* » (P. Revol).

5. EN CONCLUSION : DIALOGUE, ADAPTABILITÉ ET RESPONSABILITÉ

Enfin, nous restituons les propos de **Marcel Nuss** (consultant-formateur écrivain et grand témoin de la journée) qui a conclu cette journée en dégagant trois leviers essentiels à l'inclusion des personnes handicapées : le dialogue, l'adaptabilité et la responsabilité.



Les échanges tout au long de la journée ont mis au jour des principes à adopter au quotidien, tant dans le champ personnel que professionnel. L'un d'entre eux est de porter un autre regard sur les personnes handicapées. Sans nier la réalité de la déficience, le handicap peut être considéré comme une situation de la personne et non comme une caractéristique qui la définit entièrement et une fois pour toute. Il s'agit d'inclure les personnes dans la vie de la cité en tant que citoyens, et non en tant que personnes handicapées (ou pas exclusivement pour cela).

Chacun est concerné, peut et doit s'ouvrir au handicap selon sa propre sensibilité (respect, connaissance, co-présence, relation...). «*J'ai retenu des points forts aujourd'hui : **changer le regard et travailler ensemble, en comprenant les difficultés des autres, qu'on soit en situation de handicap ou qu'on soit technicien.** Il faut que chacun fasse un pas, car on n'a pas l'habitude de travailler ensemble (...) Il faut qu'on reste ouvert et qu'on s'adapte. La seule chose qu'on doit faire, c'est écouter tout le monde et comprendre qu'il y a des personnes différentes*» (L. Debbeche, Grand Lyon). Outre la connaissance des contraintes professionnelles, les personnes handicapées peuvent aussi faciliter le dialogue, par exemple en distinguant ce qui est possible de faire

et **ce qui est souhaitable**. «*Ce n'est pas parce que j'ai un handicap que tout m'est dû. Aujourd'hui, techniquement, tout est possible. Mais techniquement, tout doit-il forcément se faire ?*» (M. Nuss).

Nous retiendrons enfin la conclusion de Marcel Nuss, grand témoin de la journée, qu'il résume en trois mots : dialogue, adaptabilité et responsabilité. «*Le problème, ce n'est pas de faire des erreurs, mais de les reconnaître. Dire je me suis trompé, ce n'est pas la fin du monde. Mais on ne sait pas le dire (...) **Apprenons à dialoguer. Quand est-ce qu'on va parler de manière responsable ?** (...) Le but n'est-il pas de trouver le bien-être ? Et le bien-être ne réside-t-il pas dans le dialogue ? Encore faut-il que nous soyons adaptables. Cela veut dire **être en capacité de nous remettre en question et d'être dans la conscientisation de ce qu'on veut, de ce qu'on peut, de ce qui est important de ce qui est accessoire, de ce qui est essentiel et de ce qui est secondaire.** C'est ça être citoyen. C'est ça être citoyen dans une ville. Et si nous arrivons à faire ça, les choses iront plus facilement et plus vite dans le sens du bien-être de tout le monde et dans le sens de l'inclusion de chacun*» (M. Nuss).

6. RESSOURCES DISPONIBLES SUR WWW.MILLENAIRE3.COM

► **Les projets audio-visuels des étudiants de l'École des Beaux-Arts de Lyon**

► **Le document de synthèse « Ville et Handicap(s) », 2011, Caroline Januel**

► **Des interviews**

• **Pierre Ancet** (maître de conférences en Philosophie, Université de Bourgogne), 2011, « *Les mesures en faveur de l'accessibilité servent avant tout aux personnes handicapées, mais aussi à tout le monde : ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions envisager une humanité élargie* »

• **Nicolas Baltenneck** (psychologue), 2011, « *Un comportement, c'est l'ensemble des interactions observables de l'individu avec son environnement, sous-entendu que les activités qu'il produit sont les seules preuves observables de son activité psychique* »

• **Irène Gazel** (directrice des ressources humaines au Grand Lyon) et **Nathalie David** (responsable du pôle « santé, sécurité au travail et actions sociales »), 2011, « *En matière de politique du handicap, nous souhaitons être plus ambitieux que ce qu'exige la loi de 2005* »

• **Benoît Eyraud** (sociologue au Centre d'étude et de recherche sur les pratiques de l'espace), 2009, « *Le développement partenarial n'a pas à se faire au détriment d'une réflexion continue des missions, mandats et compétences de chaque institution* »

• **Emeric Frel** (conseiller en entreprise dans l'élaboration des politiques d'emploi des personnes handicapées), 2011, « *Le mot "handicap" fait peur. La loi de 2005 a permis de supprimer l'appellation Cotorep devenue un nom commun discriminant, voire insultant et c'est une très bonne chose* »

• **Régis Herbin** (directeur du Centre de recherche pour l'intégration des différences dans les espaces de vie), 2009, « *Quelqu'un qui est hébergé pour une nuit, quelques jours ou plusieurs semaines doit pouvoir garder son chien, poser une photo, un bibelot, simplement pour se sentir rassuré* »

• **Gérald Comtet** (animateur du cluster I-care, le cluster des technologies de la santé de Rhône-Alpes), 2010, « *Ce qu'il manque à quelqu'un qui est en perte d'autonomie, outre l'aide à la réalisation de quelques tâches routinières, c'est aussi et surtout une relation sociale* »

• **Sylvain Denoncin** et **Rémi Rochon** (directeur général et directeur du développement chez EO Guidage), 2010, « *La ville accessible de demain sera celle qui dispense les personnes handicapées d'avoir des prothèses* »

► Des monographies réalisées par Catherine Panassier

- **Jean-François Cart-Tanneur** (témoin), 2011, « *Enfin, avec la loi de 2005, la France marque sa volonté de rattraper le retard qu'elle a en matière de reconnaissance du handicap par rapport aux autres pays européens* »
- **Dublanchy Jacqueline** (témoin), 2011, « *Certaines personnes ont un sens inné pour comprendre le handicap, naturellement, sans fausse compassion. Elles arrivent à vous faire sentir que votre handicap ne pose pas de problème* »
- **Samuel Gauthier** (témoin), 2011, « *Les deux apports les plus marquants de la loi de février 2005 sont la création des MDPH (Maison Départementale pour Personnes Handicapées) et l'accessibilité* »
- **Jeanne Limousin** (témoin), 2011, « *Soit les familles sont solidaires et ont les moyens de l'être, soit elles ne le veulent pas ou ne peuvent pas* »
- **Louis** (témoin), 2011, « *Sans le travail, je ne serais pas là. C'est très important de pouvoir travailler. Je suis un citoyen à part entière* »

► Des rapports conçus par des membres du réseau de veille de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon

- **Geoffroy Bing**, 2011, « *Handicap et innovation* »
- **Brice Dury**, 2011, « *Ville et handicap : en finir avec l'accessibilité* »
- **Sylvie Mauris-Demourieux**, 2011, « *Divergences et convergences des approches du handicap : une perspective internationale* »
- **Catherine Panassier**, 2011, « *Solidarité et handicap : dans quel sens allons-nous ?* »
- **Cédric Polère**, 2011, « *La "famille associative" du handicap à Lyon : comment elle se structure, quel est son répertoire d'actions ?* »
- **Ludovic Viévard**, 2011, « *L'évolution des représentations du "handicap" : le handicap à travers l'altérité* »
- **Ludovic Viévard**, 2011, « *Les fondements théoriques de la solidarité* »

VILLE et HANDICAP[S] ACTES DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT

vendredi 9 décembre 2011

Grand Lyon Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP)

Coordination générale : Laurence Lianzon et Brigitte Yvray Duc-Plachettaz

Rédaction : Caroline Januel

Photos : Jacques Léone et Laurence Danière

Illustration : Céline Ollivier

Conception graphique et réalisation : Nathalie Joly

Impression : service Reprographie Grand Lyon

Imprimé en 1 000 exemplaires - Avril 2012

Retrouvez l'intégralité
des rapports
et des interviews sur
www.millenaire3.com

commission
intercommunale
d'**accessibilité**
GRANDLYON

GRANDLYON Prospective
communauté urbaine